



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 juin 2025, à 19 h.

Sont présents :

Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :

Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Madame Anne-Sophie Primeau, trésorière et
directrice du Service des finances
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030 de 19 h 03 à 19 h 26.

25-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-06-02 ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité suite à l'adoption du budget 2026.

2025-0210

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 31.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice